l'Organe

en liquidation jusqu'à la fin mars

ISSN 1916-4947 Université Concordia • mensuel • volume 5 • numéro 2 • mars 2008 www.lorgane.org

L'eau

DESIGN

Graphiste
Jules Renaud

Illustratrice
Christine Roy

Directeur photo/ graphiste
Albert Zablit

ADMINISTRATION

Directeur général
Hugo Steben

Directeur de l'information
Kim Petrisevac

Directeur des finances
Alexandre Cassis

Webmestre
Édouard Reinach

RÉDACTION

Rédacteur en chef
Édouard Reinach

Chef de pupitre Culturel
Julien Bouchard

Chef de pupitre Société
Audrey Bourget

Chef de pupitre Politique
Julie Geffard

Correctrice
Julie Geffard

COLLABORATEURS

Sophie Ginoux
Amine Dabchy
Gabriel Béland
Alexandra Roy
Marianne Audette-Chapedelaine
Laurence Sabourin-Baribeau

Horaire des marées :

Édito 3
Qui veut de l'eau du Canada ? 6
Arme de guerre 8
Victime de guerre 12
L'eau, source de coopération 15
L'eau indienne 16
BD du mois 19
Islande 15
L'eau à Montréal 21
Icebergs 22
Prélèvements à la source 23
Chronique littéraire 24

À faire :

l'Organe
redaction@lorgane.org

- Vérifier que le robinet est bien fermé
- Laisser l'asphalte se salir devant l'entrée de garage
- Se munir d'une gourde d'eau en permanence
- Refuser poliment toute invitation à une bataille d'eau
- Laver son linge à pleine charge
- Se laver à trois sous la même douche
- Ouvrir sa gourde lorsqu'il pleut
- Mettre des gouttières autour de son cou
- Munir sa gourde d'un filtre
- S'installer une litière humaine
- Installer une pompe manuelle pour prélever votre eau
- Se servir de l'eau du bain pour laver la vaisselle
- Mettre l'eau usé du lavage sur les plantes vertes
- Se servir de sa gourde pour pisser
- Se munir d'un fusil en cas d'attaque des plantes vertes
- Laver son char lorsqu'il pleut
- Récupérer l'eau des gouttières pour faire des aquarelles
- Se brosser les dents avec l'eau de sa gourde
- Faire son alcool avec du jus ou du lait
- Se sentir coupable lorsqu'on à soif

Cover : Albert Zablit et Christine Roy

Les conflits de l'eau

un demi-siècle de violence

Destruction de barrages, empoisonnement de puits, émeutes urbaines. Depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale, les conflits de l'eau font d'innombrables dégâts matériels et humains.

Illustration : Christine Roy | www.christineroy.net

LÉGENDE

- Offensives militaires MAJEURES visant des infrastructures hydraulique
- Offensives militaires MINEURES visant des infrastructures hydrauliques
- Violences civiles
- Régions sensibles - conflits de longue date

Sources

. Environment and Security Water Conflict Chronology, *Peter Gleick, Pacific Institute for Studies in Development, Environment, and Security.*

. International Water Hot Spots, *Peter Allison, ITT Industries Guidebook to Global Water Issues.*

Qui veut de l'eau du Canada ?

On ne se bat pas pour l'eau que dans les déserts. Le Canada, terre aux mille lacs, suscite les convoitises de son voisin du Sud. Les transferts massifs d'eau douce en direction des piscines américaines ne sont peut-être pas si éloignés qu'on le croit.

Julie Geffard
geffardjulie@yahoo.com

Le Canada s'accroche pour l'instant à son eau, mais du bout des doigts. Si tous les permis d'exportation d'eau en vrac ont été refusés au Canada ces dernières années, c'était *in extremis* et à reculons. La Colombie-Britannique a hâtivement révoqué en 1991 un permis octroyé à la compagnie américaine Sun Belt Water. L'Ontario a fait de même en 1998 avec une entreprise canadienne, Nova Group. Et en 2001, Terre-Neuve s'est résignée à refuser la demande du McCurdy Group. Sous la seule pression, dans chaque cas, de l'opinion publique.

L'idée d'exporter l'eau canadienne n'est pas nouvelle, puisque cela fait 50 ans que le Canada se voit proposer des projets grandioses en ce sens *(voir encadré)*. Ces projets n'ont jamais vu le jour, en raison autant de leur coût astronomique que de leurs graves répercussions sur l'environnement. Mais l'idée n'a jamais été abandonnée. Au contraire, les projets plus récents sont également nettement plus faisables. C'est que les États-Unis ont de plus en plus soif de l'eau canadienne.

Prévision de temps sec aux États-Unis…

Chez nos voisins du sud, la surconsommation de l'eau – les Américains en sont les plus gros consommateurs du monde – et les migrations internes vers les États ensoleillés, comme le Navada, la Californie ou l'Arizona, où la population explose depuis les années 1970, mettent une formidable pression sur les ressources hydriques, qu'on surexploite au point de les mettre en danger. Le réchauffement climatique aidant, le lac Owen, qui dessert Los Angeles, a aujourd'hui presque disparu. La nappe phréatique Ogallala, qui arrose huit États, du Nebraska au Texas, devrait en faire de même d'ici 25 ans.

C'est en Californie que Sun Belt Water voulait exporter l'eau de la Colombie-Britannique. Dans cette province, peut-on lire sur le site Internet de l'entreprise, qui y défend sa cause, «les précipitations annuelles atteignent en moyenne (..) plus de 25 pieds chaque année», soit 750 cm. Un chiffre largement exagéré – puisque la partie la plus arrosée de la province, une mince bande côtière, reçoit un maximum de 300 cm de précipitations par an – mais qui correspond parfaitement à la vision erronée que l'on a de chaque côté de la frontière des ressources hydriques du Canada.

…comme au Canada

Le Canada n'est en effet pas l'eldorado bleu que l'on croit. Dans une chronique parue dans le magazine *Innovation Canada* en 2006, David Schindler, professeur en sciences biologiques à l'Université de l'Alberta, s'insurge ainsi contre le «mythe» de l'abondance des eaux canadiennes. Le pays possède certes 20 % des ressources d'eau douce de la planète, explique-t-il, mais à toutes fins pratiques, seule la quantité qui peut en être prélevée de façon durable doit être comptabilisée. En laissant donc de côté les grands lacs, «qui prendraient plus de 100 ans à se remplir si on les vidait», les nappes phréatiques non renouvelables et l'eau provenant des glaciers, le Canada ne possède que 7 % des réserves mondiales d'eau douce, soit à peu près la même proportion que les États-Unis (à 6,5 %). De plus, la plupart de cette eau s'écoule vers les régions nordiques, «loin de la bande de 300 km où résident la plupart des 30 millions de Canadiens». À cela s'ajoute le fait que si l'ouest américain est à sec, l'ouest canadien n'est guère mieux loti.

Les Prairies commencent en effet à s'assécher. Le sud-est de l'Alberta, le sud de la Saskatchewan et le sud-ouest du Manitoba, qui regroupent la majorité des habitants de ces trois provinces, est une région dont l'histoire est ponctuée d'épisodes tragiques de sécheresse. Pour une bonne raison: son climat est semi-aride. Elle ne reçoit qu'entre 30 et 40 cm d'eau par an, surtout sous forme de neige, une misère par rapport au Québec, arrosé chaque année à hauteur de 80 à 120 cm. Cette région porte le nom

Le Canada ne possède que 7 % des réserves mondiales d'eau douce, soit à peu près la même proportion que les États-Unis.

de triangle de Palliser, en hommage au géographe qui l'a explorée, cartographiée et déclarée inhabitable au milieu du 19e siècle. Elle vaut aussi au Canada sa désignation par les Nations Unies de pays affecté par la désertification. Or, le triangle abrite 60 % des terres agricoles canadiennes. Elles sont cultivées à grands coups de subventions, sans lesquelles la sécheresse en aurait eu raison depuis longtemps. Des subventions qui risquent de devenir de plus en plus nécessaires sous le double effet du réchauffement climatique et de l'explosion démographique de l'Alberta.

Mais même si le Canada ne peut soutenir d'exportations massives de son eau, il pourrait avoir déjà renoncé à sa souveraineté dans ce domaine.

Sur la corde raide

Le pays a pourtant déjà entrepris d'interdire ces exportations, à la suite de l'annulation du permis d'exportation que l'Ontario avait accordé à Nova Group, en 1991. «Mais lorsque les cadres d'Environnement Canada et du ministère des Affaires étrangères se sont réunis pour discuter de la façon de procéder, des avocats spécialisés en droit commercial et des experts en politique commerciale leur ont appris, à leur grand étonnement, qu'il était impossible d'adapter [à cette fin] la Loi sur la préservation de l'eau au Canada», explique Frank Quinn, géographe spécialiste des questions de l'eau[1]. Cela revenait en effet à de la discrimination commerciale, pratique interdite par le droit international. Le gouvernement fédéral a contourné cet obstacle en adoptant une approche géographique: puisque la règle du droit international ne s'appliquait qu'aux entraves commerciales entre nations, le Canada a interdit le transfert massif d'eau douce d'un bassin versant à un autre. Mais la signature, en 1993, de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) a totalement changé la donne.

En effet, l'eau est exclue de l'ALENA «à moins d'être vendue dans le commerce et de devenir ainsi une marchandise ou un produit». Concrètement, cela signifie que les gouvernements nationaux ont le droit d'interdire l'exportation massive de l'eau tant que celle-ci n'a jamais été vendue de cette façon. Sauf que la gestion de l'eau, aux États-Unis comme au Canada, ne revient pas aux gouvernements nationaux, mais aux États ou aux provinces. Puisque rien ne peut empêcher celles-ci de la vendre, la première province canadienne qui vendra son eau en vrac ouvrira ainsi le marché. Ce n'est peut-être qu'une question de temps. ◆

Détournements majeurs

Le projet **GRAND** (Great Recycling and Northern Development) – Conçu en 1959 par le Terre-neuvien Tom Kierans, il prévoyait d'acheminer les eaux du nord du Québec dans la baie James, d'où elle serait pompée et expédiée dans les États du Midwest et de la Sun Belt.

Le projet **NAPAWA** (North American Power and Water Agreement) Proposé en 1964 et ravivé en 1986, il visait à détourner toutes les grandes rivières de l'Alaska et de la Colombie-Britannique pour abreuver l'Idaho, le Texas, la Californie et le Mexique.

L'eau Bien public ou privé?

En 2002, Parmalat ouvre une usine d'embouteillage à Saint-Mathieu-d'Harricana, en Abitibi-Témiscamingue. Une bonne idée, puisque ce village de 700 habitants est assis sur un esker, formation glaciaire qui fournit une eau d'une pureté exceptionnelle. L'usine vend de l'eau qui n'a besoin d'aucun traitement, tout en rapportant à la municipalité 35 % de ses revenus de taxes annuels. Tout irait pour le mieux, n'était le fait que le village n'est pas relié au réseau d'aqueduc. La municipalité a bien fait faire une expertise pour savoir ce qu'il lui en coûterait de se relier au réseau, mais à 2 millions de dollars, les travaux ont été jugés «beaucoup trop chers» par les citoyens, selon le maire, Gaëtan Chenier. Pour Marie-Claude Prémont, professeure de droit à l'École nationale d'administration publique qui s'est intéressée à ce qu'elle nomme un «conflit d'usage» de l'eau, «on se retrouve dans une situation surréelle où la meilleure eau du monde est exportée alors que les gens n'ont pas accès à l'eau potable.» Le maire est d'un autre avis. «L'exploitation de la ressource est correcte en autant que la pérennité de la ressource est assurée», estime-t-il. «Par contre, ce que j'aimerais, c'est que quand il se construit une usine comme celle-là, tous les Québécois en soient les actionnaires majoritaires.» Sauf dans le cas de Saint-Mathieu-d'Harricana. Trop cher.

[1] Frank Quinn, *Water diversion, export and Canada-US relations: A brief history*, Program on Water Issues, Munk Centre for International Studies, 2007.

Arme de guerre

Nous consommons 10 fois plus d'eau que nos arrière-grands-parents. Selon l'UNESCO, la pénurie et la piètre qualité de l'eau qui découlent de cette situation deviendront un problème majeur d'ici 2020. L'utilisation de l'or bleu comme arme ne date pas d'hier, mais son épuisement embrase les tensions et change la donne sur l'échiquier mondial.

Audrey Bourget
societe@lorgane.org

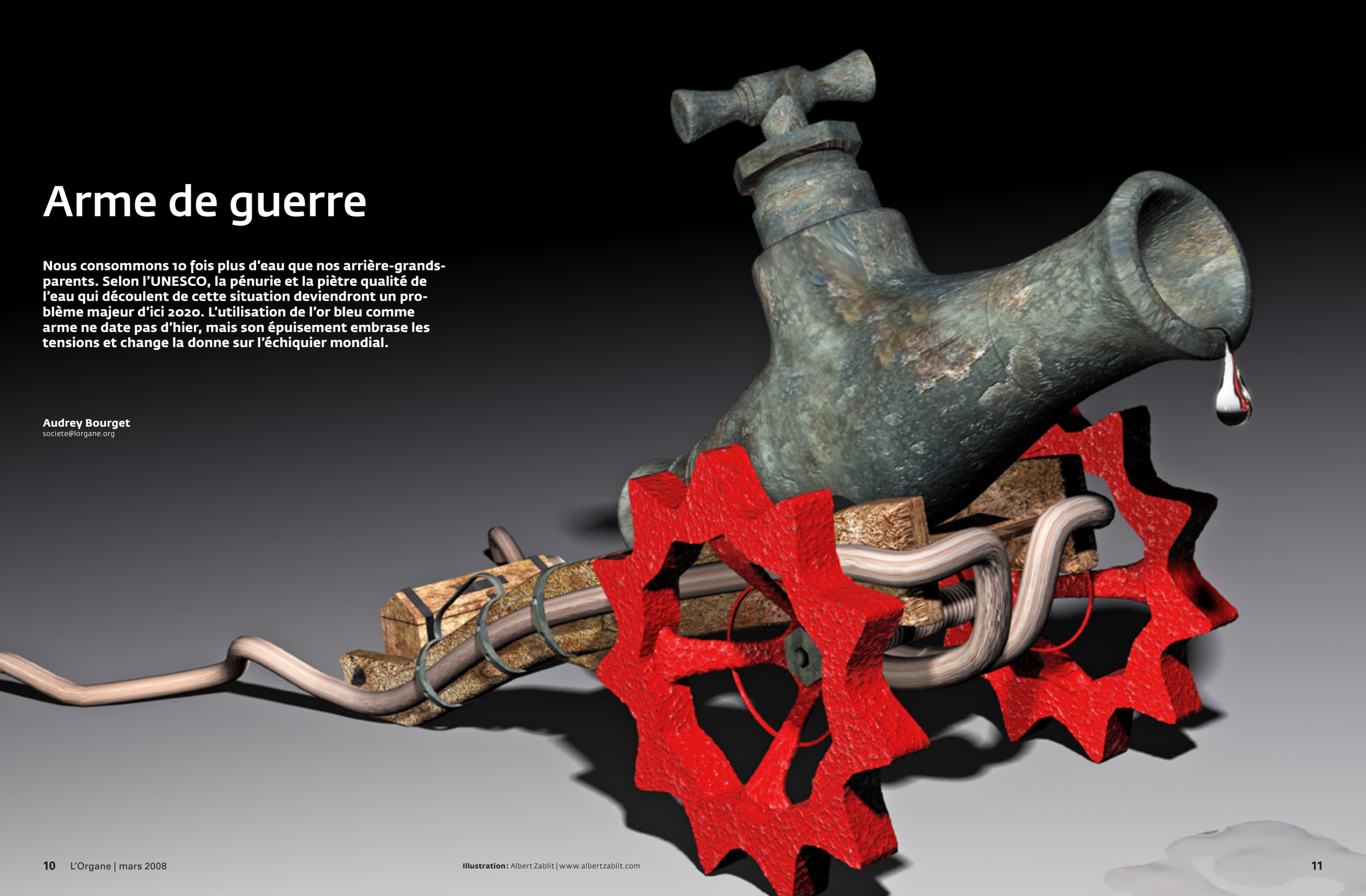

Illustration: Albert Zablit | www.albertzablit.com

L'eau, arme de guerre

L'eau est employée comme arme lorsqu'une «partie dans le conflit utilise l'eau, en n'ayant pas pour objectif de contrôler l'eau, mais plutôt de faire du mal à un ennemi, en polluant son eau, par exemple», explique Léna Salamé, coordinatrice de projet au sein du programme *Du Conflit Potentiel au Potentiel de Coopération*. Ce programme de l'UNESCO a pour but d'encourager la paix, la coopération et le développement relatifs à la gestion des ressources partagées en eau. La destruction des ressources et des équipements liés à l'eau remonte à des milliers d'années. Au 6e siècle avant notre ère, Nabuchodonosor, souverain de Babylone, détruisit une partie de l'aqueduc approvisionnant la cité de Tyr pour mettre fin à son siège. Les systèmes d'approvisionnement modernes sont encore plus vulnérables, car ils sont fréquemment connectés à des réseaux électriques. L'eau utilisée comme arme en période de conflit devient souvent victime du conflit, laissant les populations civiles durement touchées.

Jacques Sironneau, auteur de *L'eau, nouvel enjeu stratégique mondial*, prévient qu'il faut faire attention à la terminologie puisque l'eau peut être utilisée comme arme directe ou indirecte. Un exemple d'arme directe est l'invasion de la Chine par les Japonais en 1937; les généraux chinois ont fait sauter les digues du Fleuve Jaune pour ralentir les troupes japonaises, emportant aussi des paysans. «L'utilisation indirecte de l'eau, quant à elle, se produit lorsque la possession d'une ressource en eau sert de moyen de propagande ou de chantage», dit Sironneau. La Turquie a longtemps menacé d'arrêter le débit d'eau du Tigre et de l'Euphrate si la Syrie n'arrêtait pas le flot de réfugiés kurdes. En février 1991, la Turquie a presque complètement bloqué l'écoulement de l'Euphrate, provoquant une grave crise en Syrie, qui aidait les partisans du Parti des Travailleurs du Kurdistan en lutte pour l'indépendance du Kurdistan turc. Salamé renchérit en disant qu'en Irak, Saddam Hussein pollua l'eau et dessécha les zones occupées par les Kurdes pour les chasser. Encore aujourd'hui, la région de la Turquie, la Syrie, l'Irak et l'Iran, qui se partagent le Tigre et l'Euphrate, est considérée comme une vraie poudrière.

Une guerre de l'eau, vraiment?

Selon le géographe américain Aaron Wolf, c'est après la Guerre froide, lorsque l'on a commencé à parler de sécurité environnementale que l'on a commencé à considérer l'eau comme une source de conflit et une arme. Dans un entretien avec le *Courrier de l'UNESCO*, il affirme que la seule vraie guerre de l'eau reconnue remonte à 4 500 ans et opposait deux cités mésopotamiennes à propos du Tigre et de l'Euphrate. Salamé confirme en disant que dans les dernières années, on n'a trouvé aucun conflit armé pour l'eau, aucune vraie guerre, que des escarmouches. «L'eau est tellement importante que les États ne peuvent pas se permettre de faire la guerre à propos de cette ressource; il y a plus à perdre qu'à gagner. Les pays qui partagent des ressources en eau sont interdépendants.»

Même s'il considère que l'eau peut créer des tensions, Houchang Hassan-Yari, professeur et directeur du département de science politique et d'économique au Collège militaire royal du Canada, croit que l'eau peut contribuer à diminuer les tensions. Il donne en exemple la Turquie, qui pourrait fournir des ressources hydriques à la Jordanie, Israël et la Palestine et ainsi alléger les points de discorde. «L'eau facilite le dialogue parce qu'elle est importante pour la vie et le développement», dit Salamé.

Sironneau suggère quant à lui de rester prudent. «La guerre de l'eau se développera peut-être si on n'arrive pas à convaincre les Israéliens de partager l'eau et le gouvernement turc de mettre un bémol à la multiplication des barrages qu'il fait.» Il explique qu'il y a trois grandes thèses sur la guerre de l'eau. La première, la thèse «médiato-populiste» garantit qu'il y aura des guerres de l'eau. La seconde thèse, universaliste, défendue entre autres par l'UNESCO, assure que les guerres de l'eau sont quasi impossibles. Comme l'eau est un bien vital, les pays en conflit seraient condamnés à bien s'entendre. «À mon avis, il faut se situer à la croisée des deux. C'est vrai que sur une période très longue, il y a eu peu de conflits pour la possession des ressources en eau, mais les possibilités de futures tensions sont très fortes, surtout dans les zones de fractures.»

La protection de l'eau

La protection de l'eau durant les conflits armés se fait par le droit international humanitaire, mais en temps de paix, ce droit n'est pas applicable. La Convention de Genève (1949) protège les populations civiles et la Convention de La Haye (1907) établit les obligations des belligérants durant les opérations militaires. Deux protocoles supplémentaires liés plus directement à l'eau sont instaurés en 1977, après une prise de conscience suite aux effets destructeurs de la guerre du Vietnam.

Ces conventions sont cependant limitées, car l'eau n'y est jamais mentionnée clairement. Les protocoles de 1977 n'ont été ratifiés que par 159 États et certains pays puissants, dont les États-Unis, se sont opposés à la ratification. «Les pays qui auraient le plus besoin de stabilité juridique ne le ratifient pas parce qu'ils veulent faire comme ils l'entendent. Il faut mener une grande campagne internationale de conviction pour leur montrer qu'ils ont un intérêt», dit Sironneau. «La Turquie ne le ratifiera pas avant que son projet de 20 barrages ne soit fait.» Dans le cas du conflit israélo-palestinien, Hassan-Yari note qu'il n'y a pas de détermination à se retirer de la Cisjordanie occupée, en raison de la présence de nappes souterraines dans la région: «On ne voit pas de volonté de la part d'Israël de regarder le problème de l'eau de façon non conflictuelle.» En effet, d'autres limitations de ces dispositions sont l'absence de législation sur les nouvelles formes de conflits comme le terrorisme, et l'absence d'institutions internationales permettant d'appliquer les lois.

Selon Sironneau, les conventions internationales sont importantes, mais les conflits liés à l'eau se règleraient mieux au niveau régional. Il apporte cependant un bémol: la création d'organes régionaux pour régler les conflits liés à l'eau suppose d'abord et avant tout une volonté diplomatique et politique. Un État qui n'a pas envie d'agir au niveau international a peu de chance de vouloir le faire au niveau régional.

En 2002, la création d'une Cour pénale internationale, qui est compétente à l'égard des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des violations du droit international humanitaire, fait naître une lueur d'espoir. Encore là, le manque de soutien des États-Unis réduit sa portée.

«Le droit international est un droit consensuel, on ne peut pas obliger un état à faire quelque chose», rappelle Salamé. ◆

Victime de guerre

La guerre : des milliers de victimes, civiles, militaires, mais aussi environnementales. L'eau n'y échappe pas. En raison de son rôle central dans l'équilibre des écosystèmes et de l'économie ainsi qu'en raison de son cycle naturel, l'eau est souvent une des premières victimes de la guerre et elle agit comme vecteur de propagation des éléments polluants. Des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent pour que l'on s'attarde davantage à la question des répercussions environnementales de la guerre.

Julien Bouchard
bouchard_julien@hotmail.com

Une longue prise de conscience

Les répercussions environnementales des conflits armés ne datent pas d'hier. On attribut par exemple une part de responsabilité de la déforestation des forêts européennes à la construction de navires de guerre. Déjà, 500 ans avant notre ère, les Scythes avaient brûlé les terres et pollué l'eau potable afin de ralentir l'avancé des Perses. Ces dommages restaient néanmoins circonscrits dans un espace relativement restreint. Les impacts des conflits ont toutefois décuplés depuis l'ère industrielle.

La Première Guerre mondiale en fut la première démonstration. L'entrée en scène de nouvelles armes et de nouveaux moyens de transport ainsi que l'ampleur territoriale que prit le conflit causa des torts encore perceptibles sur l'environnement. Par exemple, on retrouve encore épisodiquement des obus non explosés datant de la guerre de 1914-1918. En plus de constituer un problème de stockage, les produits chimiques servant de détonateur aux obus se sont régulièrement écoulés en raison de l'oxydation, contaminant ainsi les sols, les nappes phréatiques et les cours d'eau. Le problème se répétera dès lors, à tous les conflits qui suivront.

On verra au cours de la Seconde Guerre mondiale les dommages fait à l'environnement accroître de manière spectaculaire. L'utilisation des mines atteint des proportions jusqu'alors inconcevable. Le désert de Lybie, aujourd'hui encore, est au prise avec un nombre considérable de ces mines. Plus importante encore, la première utilisation de l'arme nucléaire sur le Japon marque un tournant dans l'histoire des répercussions écologiques de la guerre. Pour David Guillard, doctorant de la faculté de Droit, des sciences économiques et de gestion de l'Université de Rouen et auteur d'une thèse parue en 2005 intitulée : *Les armes de guerre et l'environnement naturel :essai d'étude juridique*, le second bombardement sur Nagasaki constitue «le plus grand acte de terrorisme écologique de l'histoire» car celui-ci, en plus de créer des torts irréparables à l'environnement, n'avait pour objectif que de «prouver la puissance américaine aux yeux du monde».

Même si elle fut le théâtre d'une destruction massive de l'environnement,

Illustration : Christine Roy | www.christineroy.net

la Seconde Guerre n'a pas suscité dans l'opinion publique ou le discours politique une prise de conscience des effets dévastateurs de la guerre sur l'environnement. Aucune de ces actions ne sera punie. La convention de Genève, née à la suite du conflit et qui devait encadrer la responsabilité des crimes contre l'humanité et contre la paix, se fait muette quant à la responsabilité des belligérants sur la destruction de l'environnement.

La défoliation de la forêt vietnamienne par l'armée américaine au tournant des années soixante éveille l'opinion publique sur la question, mais c'est la guerre du Golf au début des années 90 qui en fit une véritable préoccupation internationale.

Déjà en 1986, la convention de Genève inclut un article stipulant que la détérioration volontaire de l'environnement lors d'un conflit constituait un crime de guerre. L'article demeure cependant difficile à appliquer surtout quand vient le moment de déterminer la nature intentionnelle de la destruction environnementale.

Un cercle vicieux

Les impacts ne résultent pas seulement de l'utilisation des armes ou de situations de combat, mais sont attribuables également au chaos général créé par une situation de conflit. Comme le soulignait Achim Steiner, directeur exécutif, du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), lors de la plus récente Journée Internationale pour la prévention de l'exploitation de l'environnement en temps de guerre et de conflit armé (JIPEGC) le 6 novembre dernier, l'attention doit également se tourné sur les impacts à très long terme qu'ont les perturbations sociales liée aux conflits. Les déplacements de population par exemple, en plus des souffrances qu'ils impliquent aux réfugiés eux-mêmes, exercent de grande pression sur les écosystèmes, souvent très fragile. Il devient alors très difficile de déterminer un responsable et d'entreprendre des procédures juridiques.

En 1999, la première évaluation environnementale post-conflit est entreprise dans les Balkans. L'équipe dépêchée par le PNUE y constate l'ampleur des dégâts causée par près de dix ans de conflits. Les raffineries de pétrole et les usines sont dans un état de décrépitude et menace de déverser plus de 60 agents chimiques, dont du mercure, dans les eaux du Danube. Le constat amène la communauté internationale à identifier pour la toute première fois la réparation des dommages environnementaux dans l'agenda de l'aide humanitaire post-conflit.

Depuis, le PNUE a entrepris des évaluations dans une vingtaine de zones de conflits et rend compte de la complexité des impacts. Souvent les conflits persistent depuis plusieurs années et la pression qu'ils exercent sur les écosystèmes est accentuée par la défaillance des infrastructures et les problèmes de gestion environnementale des pays en guerre.

En Irak par exemple la succession des conflits depuis les années quatre-vingt, en plus des sanctions internationales, de la mauvaise gestion gouvernementale ainsi que la destruction de nombreux sites militaires ont provoqué la propagation de nombreux éléments polluants dans l'environnement. Ces dommages sont souvent difficiles à réparer et ont des répercussions à long terme. Selon le rapport du PNUE, les seuls feux des puits de pétrole ont libéré 130 millions de tonnes de carbone en plus de provoquer des fuites dans les nappes souterraines qui, 10 ans plus tard, contaminaient encore 30 % des ressources d'eau du Koweït. L'association humanitaire Care souligne que l'on comptait trente fois plus de cas de dysenterie amibienne, directement relié à la qualité de l'eau, dix ans après la première guerre du Golf qu'à ses débuts.

Les impacts sont variés, mais toujours interreliés. La dégradation environnementale fait parti du cercle vicieux de la guerre. Pour Klaus Toepfer, ancien directeur général du PNUE, il faut absolument tenir compte des coût environnementaux dans les effort de maintient de la paix. La dégradation environnementale n'est pas seulement une conséquence des conflits, mais également un élément qui peut les nourrir. «La sécurité écologique ne doit plus être considérée comme un luxe, mais comme un élément indissociable d'une politique de paix durable.» affirmait-il au Figaro lors de l'inauguration de la première Journée Internationale pour la prévention de l'exploitation de l'environnement en temps de guerre et de conflit en 2002. À la fois conséquence et causes des conflits, la dégradation environnementale devra faire l'objet d'une attention particulière dans la prévention des conflits armés. Et pourquoi pas des Casques Verts?

Certains comme Pekka Haavisto, président des projets du PNUE sur l'Afghanistan, sur les Territoires palestiniens occupés, sur l'uranium appauvri et sur l'Irak, propose la création d'un corps spécial international voué à la limitation des dégâts environnementaux pendant et après les conflits. Dans un article publié dans la publication *Notre Planète* de l'ONU, il affirme que loin d'être utopique, la réalisation d'un tel projet ne dépendrait selon lui que «de la volonté politique et de la mise en place des capacités techniques.» ◆

L'eau, source de coopération

Gabriel Béland
Collaboration spéciale

Les médias abordent souvent la question du partage transfrontalier des ressources en eau sous un angle alarmiste. Avec 260 systèmes fluviaux transfrontaliers et des prévisions selon lesquelles un tiers de la population mondiale manquera d'eau en 2025, on tient pour acquis qu'une guerre de l'eau généralisée aura lieu avant la fin du siècle. Mais les travaux récents de nombreux chercheurs indiquent exactement le contraire.

Aaron Wolf, professeur de géographie à l'Oregon State University, constate ainsi dans l'avant-propos de son atlas des ententes internationales sur l'eau douce (*Atlas of International Freshwater Agreements*) que lorsqu'il s'agit de partager l'eau, «les traités, et non les guerre, sont la norme». Une observation qui s'appuie sur une étude (qu'il a corédigée) sur les systèmes fluviaux à risque[1]. On y constate que, sur les 1 831 événements liés au partage de l'eau survenus ces 50 dernières années, 67 % étaient de nature coopérative. Et lorsque les rapports étaient conflictuels, l'hostilité se limitait à des menaces verbales dans 80 % des cas. Les exemples de coopération sont parfois frappants, puisqu'on retrouve dans cette catégorie certains des fleuves les plus chaudement disputés de la planète *(voir la carte à la page/aux pages X)*, comme le Jourdain, qu'Israël et la Jordanie n'ont jamais cessé de cogérer en presque 50 ans de guerre, ou l'Indus, sur lequel l'Inde et le Pakistan ont signé un traité malgré leurs incessantes hostilités depuis la partition de 1947.

Pourquoi le partage des eaux incite-t-il au dialogue? «Sur le plan stratégique, se battre pour de l'eau est absurde: on n'accroît pas ses réserves en faisant la guerre au voisin, à moins de s'emparer de tout son bassin hydrographique et de le vider de ses habitants, et ce, au risque de terribles représailles», Wolf expliquait-il en 2001 au *Courrier de l'UNESCO*. Entre d'autres termes, alors qu'on peut conquérir une source pétrolifère parce qu'elle est ponctuelle, pour conquérir un fleuve, il faut s'emparer d'un pays entier. L'assèchement futur de nombreuses régions du monde (la Chine et l'Inde, notamment) en raison des changements climatiques et de la surexploitation des ressources hydriques devrait donc bien accroître les tensions sur le partage de l'eau – ainsi que les frappes et escarmouches ponctuelles – mais non engendrer de grands conflits armés. ◆

[1] International Waters: Indicators for Identifying Basins at Risk, Aaron T. Wolf, Shira B. Yoffe et Mark Giordano, UNESCO-PHI, 2003.

Insèrez-vous ICI
espace publicitaire à louer
514-848-2424 #7936
pub@lorgane.org

L'eau indienne

En ce moment, dans bon nombre de réserves autochtones, on fait bouillir l'eau avant de la consommer. Si l'on en croit le *Rapport du groupe d'expert sur la salubrité de l'eau potable dans les collectivités des Premières nations* (RSEPPN) de novembre 2006, on la fera bouillir encore longtemps. Les différents intervenants dans ce dossier ne sont en effet pas encore près de s'entendre.

Laurence Baribeau-Sabourin
laurencesb@hotmail.com

L'ONU décréta la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement (DIEPA) de 1981a 1990. Elle désigna également les années 1995-2004 comme la Décennie internationale des populations autochtones. Dans ce contexte, pour régler les problèmes d'accès à l'eau potable dans les collectivités et réserves autochtones du pays, le regard de la communauté internationale s'est tourné vers le gouvernement fédéral du Canada, à qui il revenait d'agir sur ce dossier puisqu'il détient une obligation fiduciaire envers les autochtones depuis l'adoption, en 1867, de l'Acte des Sauvages (rebaptisé plus tard la Loi sur les Indiens), corps de lois qui inscrit les autochtones comme pupilles de l'état, l'expression juridique qu'on utilise pour désigner ceux que l'état prend a sa charge. Durant ces années, le gouvernement fédéral a investi plusieurs centaines de millions de dollars pour que le plus grand nombre possible de réserves, du moins celles qui avaient conclu des accords avec lui à ce sujet, puissent avoir accès à de l'eau potable.

Le rapport annuel de la Commission pour le développement durable de 2005 nous apprend toutefois que la situation ne s'est guère améliorée. Le gouvernement fédéral n'a jamais fourni suffisamment de ressources financières, humaines ou structurelles aux réserves autochtones pour garantir une qualité d'eau potable comparable à celle que l'on retrouve dans les autres villes et villages du pays.

Avoir accès à une eau potable est perçu comme étant un droit humain fondamental et, désormais, comme une condition essentielle du développement durable. Faire des réserves autochtones des communautés durables fait partie du mandat du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. L'échec dont la vérificatrice générale rend compte dans son rapport, lequel responsabilise à la fois le gouvernment fédéral pour son manque d'invesstissements et les dirigeants des communautés autochtones pour leur mauvaise gestion, n'est pas un cas unique.

La Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement, qui a duré de 1981 à 1990, a accusé des ratés à l'échelle mondiale. Aussi, l'Organisation Mondiale de la Santé retente le coup en faisant des années 2005 à 2015 la Décennie internationale d'action «L'eau, source de vie». Au Canada comme ailleurs, on se rend compte que pourvoir les populations en eau potable s'avère complexe.

Cela est d'autant plus vrai dans le cas des réserves autochtones, empêtrées dans les considérations constitutionnelles et juridiques, puisque les rapports entre le gouvernement fédéral et les autochtones, leurs pupilles, sont teintés par les vestiges d'un lourd passé colonialiste. La question de l'eau y intègre de nombreux enjeux non avoués qui génèrent énormément de tension entre les parties: l'autonomie gouvernementale des autochtones, la définition des droits ancestraux ou des droits issus de traités liés à l'eau, l'estimation des ressources que devrait fournir le gouvernement, ou encore, les compétences et les responsabilités des

Illustration : Christine Roy | www.christineroy.net

autochtones dans la gestion des réseaux d'approvisionnement en eau.

À cela, il faut ajouter le fait que le gouvernement canadien ne s'est jamais fait le champion de la sécurité de l'eau à l'échelle du pays. Depuis la tragédie de Walkerton, communauté blanche du nord de l'Ontario, survenue en 2000, où la contamination de l'eau potable avait coûté la vie à sept personnes et rendue malades des centaines d'autres, différents groupes de citoyens ont fait pression sur le gouvernement fédéral pour garantir la sécurité de l'eau potable. L'un des problèmes est qu'à ce jour, il est difficile de définir ce qui constitue une eau potable salubre au Canada. Le rapport d'enquête sur Walkerton l'a définie comme étant une «eau dont le risque est si négligeable que toute personne raisonnable et informée pourra en consommer sans crainte». Tous les rapports sur l'eau au Canada ont fait état de la même difficulté de tracer une ligne entre salubrité et insalubrité, ce qui complique donc la question de l'assainissement des eaux dans les réserves.

Les réserves sont de petites tailles et situées en régions éloignées dans ce qui constitue le nord du Canada. Elles souffrent d'un manque de capacité économique. Elles n'ont jamais par le passé été desservies par des réseaux d'approvisionnement en eau potable de qualité, elles ne le sont pas encore dans bien des cas, comme dans celui de la réserve de Kitigan Zibi, en Outaouais. Les études visant à trouver la façon d'installer, réglementer et gérer ces réseaux n'en sont encore qu'au stade préliminaire.

Même si elle constitue une part importante de l'identité autochtone, aucune définition juridique n'assimile l'eau à un droit ancestral. «Mon peuple, les Malécites, se désigne lui-même sous le nom de peuple de la magnifique rivière. Notre compréhension de ce que nous sommes est clairement liée au cours d'eau que les Européens ont nommé la rivière Saint-Jean. Si nous perdons nos rivières, nous perdons une importante part de nous-même», affirmait Andy Nicholas, membre la bande Tobique lors des audiences publiques ayant mené au RSEPPN en novembre 2006.

Dans les témoignages livrés par les autochtones sur le sujet, on trouve une nostalgie du temps où l'eau, constamment potable et abondante, était au coeur de la vie spirituelle des autochtones, qui se posaient d'ailleurs en «gardien des eaux, des terres, des ressources, guidés par les connaissances communes de nos ancêtres», comme l'expliquait le Grand Chef Sydney Garrioch du Manitoba Keewatinowi Okimakanak lors de ces mêmes audiences.

Aujourd'hui, l'eau est synonyme de saleté, de bureaucratie, d'histoire coloniale. «Les Premières nations considèrent que l'eau est le sang de notre mère la terre et que la terre est maintenant malade.» Cette constatation est celle du conseil des Anicinapeks de Kitcisakik, lesquels ont aussi pris la parole lors des audiences publiques. Les autochtones dénoncent le mode de vie des Blancs, en décalage avec les principes du développement durable, contrairement aux économies traditionnelles de chasse et de pêche, et qui a en premier lieu contaminé les lacs et les rivières où les autochtones pouvaient s'abreuver en tout temps. ◆

BD du mois
par Christine Roy

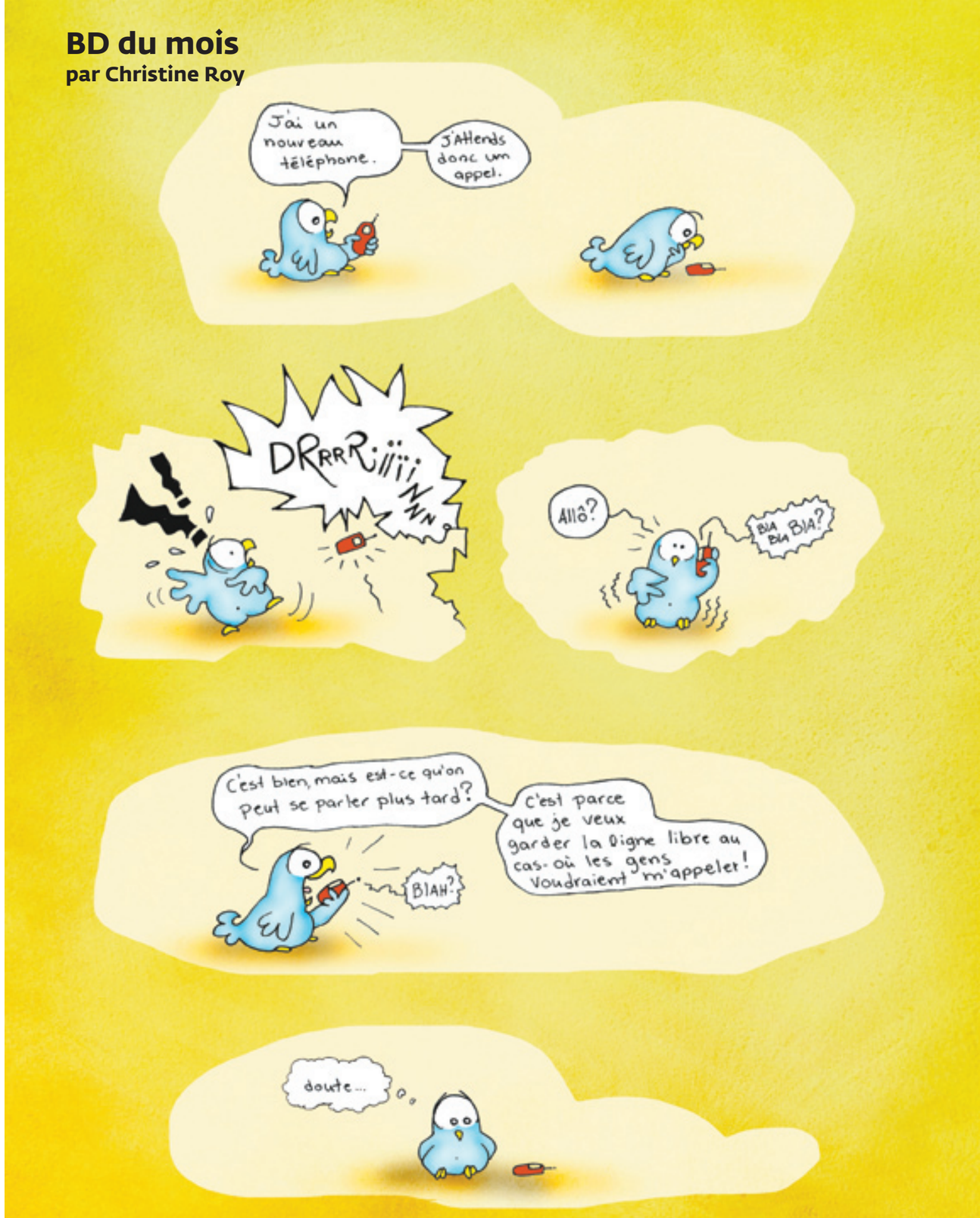

Des études supérieures
pour les francophones

Ça part d'ici.

À l'**Université d'Ottawa**, la recherche de pointe se conjugue dans les deux langues officielles. | 28 centres et instituts de recherche | Près de 2 500 professeurs-chercheurs

uOttawa

www.uOttawa.ca

L'eau à Montréal

Des rivières sous nos pieds

Dans le courant du XIXe siècle, à peu près toutes les rivières de Montréal ont été recouvertes d'asphalte pour répondre aux exigences du développement urbain. Oubliées de tous, certaines vivent encore sous les rues.

Gabriel Béland
Collaboration spéciale

Jacques Cartier s'est rendu pour la première fois sur le mont Royal le 2 octobre 1535. Parti de la rivière des Prairies en canot, l'explorateur a emprunté le ruisseau Rambaut jusqu'à la montagne. À l'image de dizaines d'autres cours d'eau maintenant recouverts par des rues, le Rambaut est depuis longtemps oublié. Tout comme la rivière Saint-Martin, naguère située dans l'actuel quartier Saint-Henri, ou encore la rivière Saint-Pierre dans le Vieux-Montréal. « Il y a dans cette ville une ignorance totale du passé hydrographique, déplore l'écrivain et passionné d'histoire, Lamberto Tassinari. Les Montréalais ont pourtant vécu au milieu de ces cours d'eau pendant trois siècles. » Une ignorance d'autant plus inexplicable que les rivières ont joué un rôle important dans le développement de la ville. Avant qu'un système d'aqueduc ne dirige les eaux usées vers le fleuve, les déchets et excréments se retrouvaient tout naturellement dans ces affluents. « La rivière Saint-Martin était bordée de tanneries, rappelle l'historien de L'Autre Montréal, Bernard Vallée. Ils y jetaient des cadavres d'animaux et tout ce que vous pouvez imaginer. Aux beaux jours de l'été, le cours d'eau avait des airs de cloaque infect. » La rivière Saint-Pierre, qui longe le canal Lachine jusqu'au Vieux-Montréal, a aussi reçu sa part de déchets. Bernard Vallée explique que même des enfants y étaient abandonnés. « La Saint-Pierre passait devant l'ancien Hôpital Général, qui recueillait les enfants délaissés. Des orphelins jetés à la rivière dérivaient avant d'échouer sur la grève. » Le quai devant l'institution a d'ailleurs longtemps porté le nom de « Quai des enfants trouvés ».

Rivières enfouies Au tournant du XIXe siècle, l'insalubrité grandissante des cours d'eau a toutefois posé un problème de santé publique inquiétant. Les besoins croissants de transport et les coûts importants liés à la construction de centaines de ponts au-dessus des rivières et ruisseaux ont ainsi joué en faveur de leur élimination. Seuls les petits cours d'eau ont pu être remblayés, comme l'explique Bernard Vallée. « Les rivières avec un gros débit n'ont pu être complètement remplies, car on devait laisser l'eau circuler jusqu'au fleuve. Les ingénieurs de l'époque ont donc décidé de les couvrir d'asphalte, tout en laissant leur lit intact. » C'est le cas des rivières Saint-Pierre et Saint-Martin, toutes deux enfouies vers les années 1830. Le flot impétueux de ces cours d'eau devenus souterrains s'est tout de même acharné à couler dans le fleuve jusqu'au XXe siècle. L'urbanisation de Montréal a toutefois bel et bien eu raison du réseau hydrique. « Tant qu'il y a eu de la terre pour capter l'eau de pluie et la diriger jusqu'aux rivières, elles ont pu continuer à couler, explique Bernard Vallée. Dès que l'asphalte couvre les terrains, par contre, la pluie est directement dirigée vers le réseau d'aqueduc et les cours d'eau s'assèchent lentement. » Seules quelques vieilles rivières enfouies ont encore un débit d'eau aujourd'hui, et seulement au printemps. Une situation que regrette Lamberto Tassinari. « Un patrimoine immense est perdu, déplore-t-il. Plusieurs villes, comme Valencia, Vienne ou Stockholm, ont compris l'importance de l'eau. » L'écrivain aimerait qu'à l'image de ces villes des canaux soient aménagés à Montréal. « L'idée n'est pas de revenir à l'époque de la découverte, précise-t-il. Il s'agit simplement de redonner à l'eau une place dans la vie des Montréalais. » ◆

En collaboration avec le Carrefour international de la Presse universitaire étudiante

Explotation des icebergs pour l'eau potable ?

Marianne Audette-Chapedelaine
Collaboration spéciale | Regard Critique

Les pressions exercées par les populations humaines sur les ressources en eau sont de plus en plus fortes. La croissance démographique, l'urbanisation rapide, l'adoption de nouveaux modes de consommation et de production agricole, et la pollution sont autant de facteurs qui se traduisent souvent par une dégradation des ressources en eau. Les gouvernements, pour des raisons essentiellement politiques, essaient dans la mesure du possible d'aller chercher l'eau où elle se trouve. En effet, modifier la structure de consommation impliquerait souvent la mise en place de réformes importantes, notamment la tarification de la ressource afin d'en réduire le gaspillage. Plusieurs moyens ont été envisagés afin d'accroître l'offre d'eau. Les détournements de rivières et les transferts interbassins sont parmi les plus courants. Certains pays utilisent le dessalement ou encore des techniques de recyclage de l'eau. Dans les années 1970, certains chercheurs pensaient que le transport d'icebergs de l'Antarctique jusque dans les zones arides du globe pourrait résoudre de nombreux problèmes d'approvisionnement en eau. En plus de représenter des réserves immenses, l'exploitation des icebergs peut se faire sans coûts politiques importants, puisque cette eau est inutilisée et n'appartient à personne.

À ce jour, cette option ne s'est pas concrétisée, compte tenu du coût financier trop élevé et des nombreux problèmes techniques qui se posent. Mais selon certains spécialistes, la possibilité d'exploiter des icebergs risque, éventuellement, de refaire surface.

L'enthousiasme sans limite des années 1970

L'un des premiers à planifier sérieusement le transport d'icebergs de l'Antarctique, dans les années 1950, est John Issacs, un océanographe de la Scripps Institution, en Californie. Il calculait que six bateaux pourraient tirer en quelques mois des icebergs mesurant 30 kilomètres. L'enthousiasme envers l'idée du transport d'iceberg atteint son apogée en 1977, lors d'une conférence internationale sur l'exploitation des icebergs qui se déroule à l'Université d'Iowa State. Parmi les pays ayant le plus contribué au contenu de cette conférence, on retrouve notamment les États-Unis, la France, le Canada et l'Arabie Saoudite. Certains experts croient alors possible de remorquer des icebergs mesurant 80 kilomètres de longueur. D'autres, comme les chercheurs John Hult et Neil Ostrander proposent de tailler les icebergs afin qu'ils aient une forme de proue de bateau pour ensuite les tirer en chaîne à l'aide de remorqueurs fonctionnant à l'énergie nucléaire.

Mais les difficultés techniques et financières sont loin d'être surmontées afin de concrétiser le transport d'icebergs de l'Antarctique. Parmi celles-ci, notons les conditions climatiques difficiles durant le voyage, l'instabilité des icebergs, le danger que leur morcellement poserait pour la navigation, et les risques d'effets néfastes sur les écosystèmes. L'idée de remorquer des icebergs a été mise de côté depuis le début des années 80.

La « chasse aux icebergs »

Le remorquage ne constitue pas la seule manière de « changer la glace en eau ». À la lumière du vide juridique entourant l'appropriation d'icebergs en eau internationale, d'autres types d'exploitation commerciale de l'eau d'icebergs pourraient créer un précédent, advenant la réalisation de projets de transport à plus grande échelle. Les icebergs provenant de la côte ouest du Groenland migrent vers Terre Neuve chaque année entre avril et juillet. C'est la « saison de la chasse ».

Après avoir identifié par avion les icebergs accessibles, les « chasseurs » se rendent sur place en bateau et cassent des morceaux de glace à l'aide de scies et de grues accrochées à l'iceberg. Certains vont même jusqu'à tirer les icebergs à la carabine en espérant que des morceaux plus petits s'en détachent. La glace est ensuite concassée, puis entreposée dans des barges en vue de la fonte.

Les deux chefs de file en développement de techniques de récoltes de glace sont la compagnie Iceberg Industries et la Canadian Iceberg Vodka Corporation. Fondée par un ancien directeur de Canadian Iceberg en 1996, Iceberg Industries appartient à Iceberg Corp. of America, incorporée au Nevada. Elle a terminé en 2002 la conception d'une usine d'embouteillage flottante. Un excavateur de 22 mètres réalise le travail d'excavation. La glace est ensuite aspirée par un pneumatique jusqu'au bateau-usine. En plus d'être associé aux marques Borealis Iceberg Water, Borealis Iceberg Vodka et Borealis Iceberg Beer, l'entreprise a également signé un contrat important avec la chaîne Loblaws qui commercialise de l'eau d'iceberg sous sa marque maison President's Choice. Canadian Iceberg a pour sa part débuté ses activités en 1995. Les icebergs n'étant alors pas reconnus comme une source d'eau par les gouvernements américain et canadien, la société décide d'embouteiller de la vodka, la Iceberg Vodka, en partenariat avec la Newfoundland Liquor Corporation pour l'embouteillage. La Iceberg Vodka est plus difficile que l'eau à positionner dans les hautes gammes du marché, à cause de la forte concurrence de marques bien établies telles que Smirnoff. La Iceberg Vodka est maintenant disponible dans 15 pays et 13 États américains, le plus important marché étant la Floride. Iceberg Vodka a reçu une médaille d'or du Beverage Tasting Institute de Chicago en 1998, et a été classée première par le Wine Access Magazine en 2001. ◆

Agence de presse étudiante mondiale | Juin 2007

Prélèvement à la source

Alexandra Roy
Collaboration spéciale | Quartier libre

Les Québécois consomment beaucoup d'eau, 400 litres par personne et par jour selon une étude d'Environnement Canada de 1999. Un record mondial, très loin des 5,4 litres de Madagascar. Et si demain, pour changer leurs habitudes, les Québécois se réveillaient avec des compteurs d'eau dans leurs salles de bain ?

De nombreux États occidentaux, comme la France et le Royaume-Uni, taxent l'eau. Il en va de même pour certaines provinces canadiennes : la Saskatchewan, le Manitoba et l'Ontario. Et les résultats sont là : la consommation d'eau résidentielle y a baissé de 70 %, rapporte environnement Canada. Au Québec, difficile pour l'instant d'atteindre ces résultats car seulement 20 % des habitations sont équipées de compteurs d'eau.

La méthode de tarification diffère d'une municipalité à l'autre. La ville de Brossard, en banlieue de Montréal, est un exemple d'application du principe de l'utilisateur-payeur. Par le biais de la « taxe d'égoût et d'aqueduc », les citoyens paient l'eau par litre consommé. Cette approche fonctionne très bien selon M. Gallant, directeur général adjoint de la Ville : « Notre pourcentage de perte et de consommation d'eau par habitant est beaucoup plus faible que la moyenne de la province. Les citoyens comprennent que plus la consommation augmente, plus les factures grimpent. De notre côté, nous nous engageons à fournir un service impeccable pour garder nos réseaux en excellente condition. » Louise Cournoyer, résidante de Brossard, est plus mitigée : « Ce n'est pas une question de compteurs, c'est une question de conscience. Les compteurs ne font pas en sorte que je sois plus vigilante, puisque de toute façon, le prix est trop faible pour faire une différence. »

Une illusion ?

Pour d'autres municipalités, comme Laval, la tarification au litre ne fait pas partie des projets. « Peut-être que les compteurs changeraient les mauvaises habitudes, affirme le porteparole de la ville, Michel Laforge, mais ce n'est pas le meilleur moyen pour sensibiliser les résidents. On n'a qu'à regarder le prix de l'essence : ce n'est pas parce qu'il monte que les citoyens en consomment moins. Changer les habitudes de vie, c'est un travail de longue haleine. » Cette idée est appuyée par Stéphane Venne, directeur associé des communications à la Direction de l'eau de Montréal. Pour lui, dans les villes munies de compteurs, le budget global de l'eau n'est pas toujours connu avec précision et le tarif au mètre cube ne reflète pas nécessairement les coûts réels des infrastructures, « mais il en crée l'illusion ».

L'efficacité des compteurs d'eau est même contestée chez les militants écologistes. Pour plusieurs d'entre eux, le système de tarification forfaitaire – facturer un montant fixe chaque année au citoyen par le compte de taxes foncières – est plus efficace que les compteurs pour sensibiliser le citoyen au gaspillage. Martine Ouellet, vicepresidente de la coalition Eau Secours, fait partie de ceux-là. « Tout le monde doit avoir accès à l'eau, c'est une question d'équité sociale. La taxe municipale actuelle tient compte de la consommation des entreprises et de la capacité de payer du citoyen. C'est la façon la moins coûteuse d'aller chercher les revenus nécessaires aux services de l'eau », explique-t-elle. Plutôt que d'opter pour les compteurs à domicile, il faudrait que le gouvernement et les municipalités misent sur la réglementation. « Les amendes aux citoyens contrevenants sont plus dissuasives et moins coûteuses », poursuit-elle.

Serge Roy, président de l'Association québécoise pour le contrat mondial de l'eau (AQCME), se méfie également du principe de l'utilisateur-payeur. « C'est un moyen d'aller chercher du financement à un moment où les infrastructures ont besoin d'être rénovées. Or, ce financement peut se faire par la taxe foncière générale. Quant au gaspillage, le gouvernement devrait miser sur des campagnes de sensibilisation et d'éducation populaire, comme ça s'est fait dans de grandes villes telles que New York. »

Free-for-all au Québec

Ceux qui considèrent les compteurs comme un outil efficace pour inciter les résidants à moins gaspiller l'eau croient au contraire que la tarification à forfait désavantage les moins nantis. « En ce moment, au Québec, c'est le free-for-all. Le système de taxes actuel fait en sorte que les plus riches en profitent pendant que les plus pauvres paient. Il y a du gaspillage et on ne frappe pas sur les bonnes personnes », affirme Réjean Piché, vice-président de Tekno, une entreprise qui oeuvre dans le traitement de l'eau depuis 30 ans.

Plusieurs militants de l'eau perçoivent l'installation de compteurs comme une porte ouverte pour les entreprises désireuses de mettre la main sur la gestion de l'eau au Québec. M. Piché n'est pas de cet avis. « Si les villes restent toujours propriétaires de leur système, il n'y a aucun danger. Les arrondissements de Saint-Laurent et Mercier ont installé des compteurs dans les résidences, et pourtant la gestion n'est pas privatisée. Par ailleurs, il y a toujours moyen de confier la gestion de l'eau à une société d'État comme Hydro-Québec ou Gaz Métro », conclut-il.

Agence de presse étudiante mondiale | Novembre 2007

Développement durable

L'eau, et plus largement notre environnement, sont aujourd'hui au cœur de tous les débats. Il faut dire que ce à quoi notre société industrialisée assiste a de quoi être alarmant. Fonte des glaciers, changements climatiques, disparition d'espèces animales et végétales, taux de pollution inquiétants… les signaux d'alerte ne manquent pas pour nous rappeler que la Terre ne possède pas de ressources inépuisables et que nos actes la mettent en danger. Il nous faut donc dès maintenant prendre conscience de cette situation, agir et changer à la fois nos perceptions et nos habitudes de vie. Trois livres récents nous indiquent la voie à suivre.

Sophie Ginoux
litterature@lorgane.org

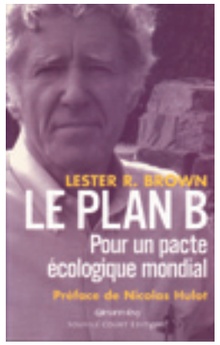

Le plan B – Pour un pacte écologique mondial
de Lester R. Brown
Éditions Calmann-Lévy – janvier 2008
415 pages – 34,95 $

Attention, voici un livre majeur qui devrait ébahir même les lecteurs les plus avertis et conscientisés. Réalisé par l'un des pionniers du développement durable, Lester R. Brown, cet essai est remarquable. Remarquable, car il dresse un bilan de notre société qui va bien au-delà de l'environnement et propose des solutions tangibles à un phénomène que nous ne semblons plus pouvoir arrêter. Comment en sommes-nous arrivés au point de non-retour? Comment notre société, aussi évoluée soit-elle, a-t-elle réussi, au même titre que d'autres civilisations aujourd'hui disparues, comme celles de l'île de Pâques et des Mayas, à se diriger vers l'autodestruction? Voici la question que se pose d'entrée de jeu l'auteur. Cette approche peut sembler au premier abord saugrenue, puisque certains grands pontifes de la politique et de la finance démentent qu'un cataclysme de cet ordre pourrait nous menacer. Et pourtant, force est de constater que la déplétion des ressources pétrolières, le déficit grandissant d'eau douce, la déforestation, la disparition de la biodiversité ou encore le réchauffement climatique fragilisent beaucoup des sociétés dans lesquelles, par ricochet, on assiste notamment à une accentuation des disparités économiques, des extrémismes et des conflits de tous ordres. L'humanité peut cependant encore éviter le pire, pense Brown, si elle change radicalement de voie. Énergies renouvelables, économie basée sur le recyclage, écoindustries tout un monde de possibles nous attend encore… si nous réagissons dès maintenant. Une lecture indispensable.

Réparer la planète
de Maximilien Rouer et Anne Gouyon
Éditions JC Lattès / BeCitizen
403 pages – 29,95 $

Moins alarmiste que *Le Plan B*, cet essai veut miser sur l'optimisme pour nous sauver du désastre écologique. Partant du principe qu'il ne faut plus seulement préserver, mais aussi réparer ce qui a été détruit, les deux auteurs de cet ouvrage combattent les idées reçues et proposent des solutions concrètes pour mettre fin à cette menace. Par exemple, peu de personnes savent que les agrocarburants actuellement encouragés sont très nocifs pour l'environnement, alors que certaines plantes, nécessitant peu d'humidité et d'engrais, peuvent stocker davantage de carbone, ne polluent pas lors de leur transformation et sont capables de stopper la désertification rampante dans de nombreux pays. Des initiatives aussi intéressantes peuvent s'appliquer dans toutes les strates de notre vie, des transports à l'économie, en passant par la biodiversité, la santé ou encore le domaine du bâtiment. Fouillé, accessible, illustré de nombreux encadrés instructifs, *Réparer la planète* est finalement un livre idéal pour comprendre les enjeux mondiaux liés à l'écologie et envisager notre futur avec un optimisme conscientisé. Inspirant.

L'écolo écono
de Cécile Gladel
Éditions Les Intouchables,
automne 2007
224 pages – 14,95 $

On n'est pas obligé d'être végétalien ni adepte de la simplicité volontaire pour faire des gestes en faveur de l'environnement. C'est ce que prouve avec brio Cécile Gladel, chroniqueuse de *La Presse* et auteure du blogue «La planète écolo» (www.cecilegladel.com), avec cette petite bible écologique qui propose plus de 200 alternatives, des plus simples aux plus sophistiquées, pour protéger notre monde… en nous faisant économiser! Effectivement, on ne le sait pas vraiment, mais penser écologie ne rime pas automatiquement avec dépenses superflues. Par exemple, il suffit en hiver de baisser de deux degrés le chauffage lorsqu'on est absent pour voir sa facture d'électricité baisser de manière appréciable. On peut aussi économiser de l'argent en privilégiant un conifère planté à un sapin de Noël, en revenant aux bons vieux mouchoirs en tissu, en faisant confiance aux transports en commun, ou encore en utilisant une clef USB plutôt que des CD et des DVD. Si on est plus engagé, on peut aussi fabriquer du compost avec ses déchets de table, préférer les friperies aux magasins de vêtements neufs ou faire soi-même des conserves plutôt que d'acheter des aliments transformés et copieusement emballés dans les grandes surfaces. *L'écolo écono* est véritablement une très belle initiative dont vous pourrez vous inspirer tous les jours!

l'Organe vous invite*

* à se joindre à son équipe **| redaction@lorgane.org**

Scène de crime (2005)
Zablit, Albert.